

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 02/2021

Achat du Moulin de Saint-George – Bienfonds 324

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Madame Michèle Rufenacht, de Messieurs Frédéric Oulevey Président, Amaury Annen et Pascal Capon rapporteur, s'est réunie les 8,11 et 18 mars au foyer de la Salle polyvalente en présence de M. Alain Domenig, Syndic, pour statuer sur le préavis municipal No 02/2021 – Achat du Moulin de Saint-George – Bienfonds 324

La Commission a pris acte de la récusation de M Valentin Piaget qui est concerné par le projet.

L'analyse de ce préavis et les informations complémentaires apportées par M. Alain Domenig amènent la Commission aux commentaires suivants :

- La Commission félicite la Municipalité de vouloir acquérir ce bienfonds qui est une richesse culturelle et patrimoniale reconnue par les différents acteurs culturels, touristiques et architecturaux de la région.
- La Commission rend attentif le Conseil qu'il s'agit avant tout d'un investissement patrimonial et culturel, sans objectif de rendement financier, avec pour objectif la garantie du maintien des objets marquants de l'histoire de notre commune. La Commission est en parfaite adéquation avec cette approche.
- La vision de la Municipalité de créer une fondation permettra de trouver des financements externes pour entretenir et développer ce patrimoine et équilibrer les charges d'investissement (amortissement et intérêts).
- La Commission relève que ce bâtiment deviendra propriété de la Commune et que les charges d'entretien seront affectées au budget communal, comme les autres bâtiments communaux.
- La Commission est en accord avec la proposition de la Municipalité concernant le financement de cet achat.

Conclusions.

Le préavis a été étudié de manière approfondie. La Commission remercie Monsieur Alain Domenig, Syndic, pour ses explications.

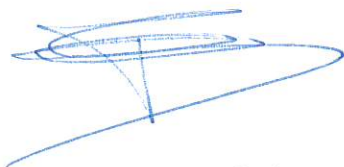
La Commission propose au Conseil Communal :

- d'autoriser la Municipalité d'acquérir le bienfonds 324 composé de la parcelle 324, d'une surface de 5'680 m² avec un plan d'eau et un Moulin historique.
- de financer la totalité de cet achat de CHF : 750'000 par l'emprunt auprès d'un organisme financier au meilleur taux.
- de commencer son remboursement la quatrième année pour cumuler le loyer du locataire de l'appartement sur un compte affecté uniquement sur ce bien-fonds, soit la somme de CHF : 20'400 annuelle x 3 ans = CHF :61'200, moins les intérêts.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 02/2021 - Achat du Moulin de Saint-George – Bienfonds 324 tel que présenté.

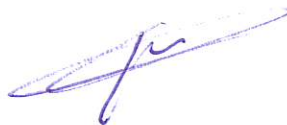
Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Frédéric Oulevey

Le rapporteur



Pascal Capon

Une membre



Michèle Rufenacht

Un membre



Amaury Annen